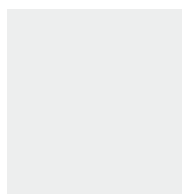


Equinoxe

■ Avril 2026



Equinoxe Avril 2026 est une obligation de droit français émise par Natixis*
offrant à l'échéance une protection à 90 % du capital initial.
Equinoxe Avril 2026 présente un risque de perte en capital de 10 % à l'échéance.

* L'obligation est soumise au risque de défaut de Natixis (Fitch : A / Moody's : A2 / Standard & Poor's : A au 8 décembre 2015).

- **Période de souscription : du 5 janvier 2016 au 31 mars 2016.** La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de souscription.
- **Durée conseillée de l'investissement : 10 ans.** Si le produit est revendu avant la Date d'Échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori. L'évolution de la valeur de marché de l'obligation pourra différer de l'évolution de l'indice CAC® Large 60 EWER.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie et de capitalisation en unités de compte, compte-titres ordinaires.**
- **Code ISIN : FR0012881894**



CAISSE D'ÉPARGNE

LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.



Equinoxe Avril 2026 en quelques mots

Avec l'obligation Equinoxe Avril 2026, vous investissez sur le marché actions français via l'indice CAC® Large 60 EWER (« l'Indice »), et bénéficiez d'une protection de 90 % de votre capital initial à l'échéance, soit un risque de perte en capital à l'échéance d'un niveau maximum de 10 %.

Le montant du remboursement final de l'obligation Equinoxe Avril 2026 est conditionné à l'absence de défaut de l'Émetteur Natixis et à l'évolution de l'Indice.

Dans l'ensemble de la brochure, l'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne.

À toutes les dates de constatation de l'Indice mentionnées, l'Indice est pris en compte au cours de clôture.

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans Equinoxe Avril 2026, dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros.



Informations sur le sous-jacent

Présentation de l'indice CAC® Large 60 EWER, indice composé des 60 plus grandes capitalisations du marché actions français

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont **équipondérées**, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice. Euronext calcule l'Indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne.

L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), sur le site dédié de Natixis (www.ce.natixis.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FRO012663334).

Chacune des 60 valeurs représente 1/60^{ème} du poids de l'Indice, offrant une répartition du risque à parts égales.

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC 40*

- ACCOR
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS GROUP
- ALCATEL-LUCENT
- ALSTOM
- ARCELORMITTAL
- AXA
- BNP PARIBAS
- BOUYGUES
- CAP GEMINI
- CARREFOUR
- CIE DE SAINT-GOBAIN
- CREDIT AGRICOLE
- DANONE
- EDF
- ENGIE
- ESSILOR INTL
- KERING
- L'ORÉAL
- LAFARGEHOLCIM
- LEGRAND
- LVMH
- MICHELIN
- ORANGE
- PERNOD-RICARD
- PEUGEOT
- PUBLICIS GROUPE
- RENAULT
- SAFRAN
- SANOFI
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SOLVAY
- TECHNIP
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- VALEO
- VEOLIA ENVIRONNEMENT
- VINCI
- VIVENDI

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC NEXT 20*

- ARKEMA
- ATOS
- BUREAU VERITAS
- CASINO GUICHARD PERRACHON
- DASSAULT SYSTEMES
- EDENRED
- GEMALTO NV
- GROUPE EUROTUNNEL
- HERMÈS INTERNATIONAL
- ILIAD
- INGENICO GROUP
- KLEPIERRE
- NATIXIS
- SCOR
- SES
- SODEXO
- STMICROELECTRONICS
- SUEZ ENVIRONNEMENT
- THALES
- ZODIAC AÉROSPACE

* Composition au 8 décembre 2015.



Méthode de remboursement

Le Niveau Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Indice le 7 avril 2016.

➔ Remboursement automatique anticipé possible dans 5 ans

Si à la Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé du 7 avril 2021, l'Indice a progressé de 15 % ou plus par rapport à son Niveau Initial, vous êtes automatiquement remboursé par anticipation.

À la Date de Remboursement Automatique Anticipé, le 21 avril 2021, vous bénéficiez :

Du capital initial + un gain de 5,00 % par année écoulée
soit un remboursement de 125 % (TRA* de 4,53 %).

Sinon l'obligation Equinoxe Avril 2026 continue jusqu'à l'échéance.

➔ Remboursement à l'échéance de la 10^{ème} année (en l'absence de remboursement automatique anticipé)

Les 5 dernières années, à chaque Date d'Observation** annuelle, on mesure la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

La moyenne arithmétique de ces 5 performances constatées permet d'obtenir la Performance Finale Moyenne.

À la Date d'Échéance, le 21 avril 2026 :

Si la Performance Finale Moyenne de l'Indice est positive



Vous recevez le capital initial et un gain équivalent à l'intégralité de cette performance.

Remboursement final : capital initial augmenté de la Performance Finale Moyenne de l'Indice

Si la Performance Finale Moyenne de l'Indice est négative ou nulle



Vous recevez le capital diminué de cette performance et subissez une perte en capital pouvant aller jusqu'à 10 % maximum de votre capital initial.

**Remboursement final compris entre 90 % et 100 % du capital initial
TRA* de -1,04% à 0%**

* TRA : Taux de Rendement Annualisé hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut de l'Émetteur Natixis.

** Dates d'Observation : 7 avril 2022, 11 avril 2023, 8 avril 2024, 7 avril 2025, 7 avril 2026



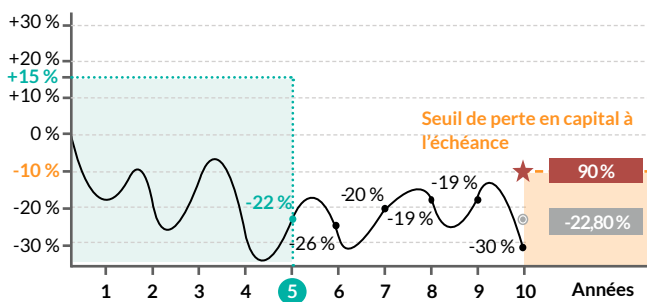
Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement. Le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par l'investisseur dans l'obligation Equinoxe Avril 2026, dont la Valeur Nominale est fixée à 100 euros. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut de l'Émetteur Natixis.



Scénario défavorable : Remboursement automatique anticipé non activé et Performance Finale Moyenne de l'Indice égale à -22,80 %

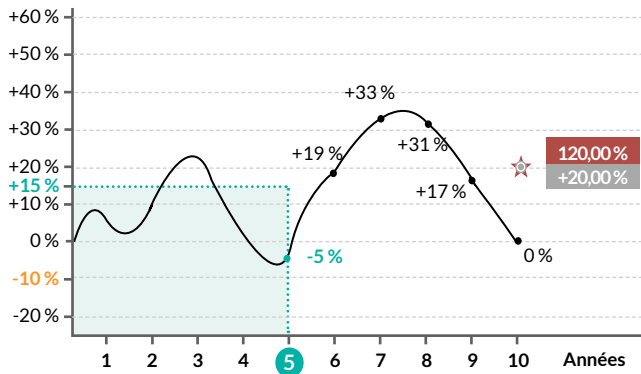
Performance de l'Indice



- Au terme des 5 ans, l'Indice n'a pas progressé de 15 % ou plus. Le remboursement automatique anticipé n'a donc pas lieu.
- À l'échéance, la Performance Finale Moyenne de l'Indice est négative, égale à -22,80 % (soit une baisse de plus de 10 %). L'investisseur n'est pas pleinement impacté par cette performance négative et reçoit 90 % du capital initial. L'investisseur subit alors une perte en capital à hauteur de 10 %.
- Performance Finale Moyenne = $[(-26\%) + (-20\%) + (-19\%) + (-19\%) + (-30\%)] / 5 = -22,80\%$
- Remboursement final : 90 % du capital initial
- TRA* : - 1,04 %

Scénario médian : Remboursement automatique anticipé non activé et Performance Finale Moyenne de l'Indice égale à +20,00 %

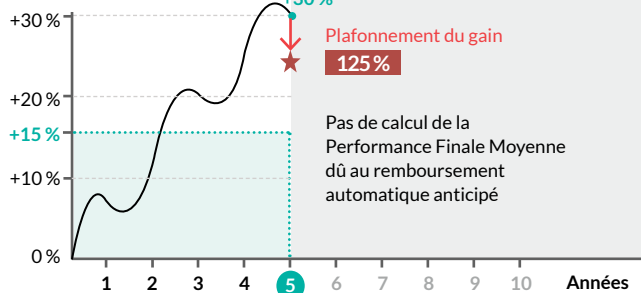
Performance de l'Indice



- Au terme des 5 ans, l'Indice n'a pas progressé de 15 % ou plus. Le remboursement automatique anticipé n'a donc pas lieu.
- À l'échéance, la Performance Finale Moyenne est positive, égale à 20,00 %.
- L'investisseur bénéficie du capital initial augmenté de la Performance Finale Moyenne de l'Indice, soit un remboursement de 120,00 % du capital initial.
- Performance Finale Moyenne = $(19\% + 33\% + 31\% + 17\% + 0\%) / 5 = 20,00\%$
- Remboursement final : 120,00 % du capital initial
- TRA* : 1,83 %

Scénario favorable : Remboursement automatique anticipé activé, hausse de l'Indice et plafonnement du gain

Performance de l'Indice



- Au terme des 5 ans, l'Indice a progressé de 15 % ou plus. Le remboursement automatique anticipé est donc activé.
- L'investisseur bénéficie du capital initial augmenté d'un gain de 5 % par année écoulée, soit 125 % du capital initial. L'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (gain plafonné à 25 %, contre une hausse de l'Indice de 30 %).
- Remboursement final : 125 % du capital initial
- TRA* : 4,53 %

* TRA : Taux de Rendement Annualisé hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut de l'Émetteur Natixis.



Avantages et Inconvénients

Avantages

- Si à la Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé, l'Indice a progressé d'au moins 15 % par rapport au Niveau Initial, l'investisseur est automatiquement remboursé par anticipation, il bénéficie alors du capital initial augmenté d'un gain de 5 % par année écoulée, soit un remboursement de 125 % du capital initial (TRA* de 4,53 %).
- À l'échéance, si le remboursement automatique anticipé n'a pas été activé, l'investisseur bénéficie du capital initial augmenté de la Performance Finale Moyenne de l'Indice, lorsque cette dernière est positive.
- À l'échéance, quelle que soit la performance de l'Indice par rapport au Niveau Initial, l'investisseur est protégé à hauteur de 90% du capital initial (soit un TRA* de -1,04 %), représentant une perte en capital maximum de 10 %.

Inconvénients

- L'obligation Equinoxe Avril 2026 présente un risque de perte en capital de 10 % à l'échéance, si la Performance Finale Moyenne est inférieure ou égale à -10%.
- La revente sur le marché secondaire avant l'échéance s'effectue aux conditions de marché ce jour-là, et l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale. L'évolution de la valeur de marché de l'obligation Equinoxe Avril 2026 pourra différer de l'évolution de l'Indice.
- Dans le cas où la Performance Finale Moyenne est inférieure ou égale à -10%, le remboursement de 90 % du capital initial ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant conservé l'obligation Equinoxe Avril 2026 jusqu'à l'échéance.
- En cas d'un remboursement automatique anticipé la 5^{ème} année, le gain maximum pour l'investisseur est plafonné à 25 %, quelle que soit la performance de l'Indice.
- **L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut être de 5 ans ou 10 ans.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur.



Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. L'obligation Equinoxe Avril 2026 est notamment exposée aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** en cas de baisse de l'Indice depuis le Niveau Initial, les 5 dernières années, l'investisseur peut subir une perte en capital à l'échéance (perte maximum limitée à 10 % du capital initial). En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription, l'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale. L'évolution de l'obligation Equinoxe Avril 2026 pourra différer de l'évolution de l'Indice.
- **Risque lié au sous-jacent :** le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque lié aux marchés de taux :** avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie :** l'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription, le 5 janvier 2016. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription à l'obligation.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité de l'obligation, voire même rendre l'obligation totalement illiquide. Les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leur obligation avant la Date d'Échéance.



Caractéristiques principales

Code ISIN	FR0012881894
Forme juridique	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Protection du capital	Risque de perte en capital de 10 % à l'échéance
Émetteur	Natixis S.A. (Fitch : A / Moody's : A2 / Standard & Poor's : A au 8 décembre 2015)
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334). Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne.
Période de souscription	Du 5 janvier 2016 (9h00) au 31 mars 2016 (17h00)
Valeur Nominale	100 €
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Commission de souscription / de rachat	Néant
Commissions de distribution	L'Émetteur versera aux distributeurs une commission de placement répartie entre : <ul style="list-style-type: none">▪ une commission d'émission de 4,15 % maximum du montant placé,▪ une commission annuelle de 0,35 % maximum de l'encours basé sur la Valeur Nominale de l'obligation.
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie et de capitalisation, compte-titres ordinaires
Durée d'investissement conseillée	10 ans à compter du 7 avril 2016
Date d'émission et de règlement	7 avril 2016
Date d'échéance	21 avril 2026
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER constaté le 7 avril 2016
Date d'évaluation de Remboursement Automatique Anticipé	7 avril 2021 (l'indice CAC® Large 60 EWER est constaté au Niveau de clôture)
Date de Remboursement Automatique Anticipé	21 avril 2021 (Sous réserve de survenance de l'évènement décrit en page 3)
Dates d'Observation	7 avril 2022, 11 avril 2023, 8 avril 2024, 7 avril 2025, 7 avril 2026, ou le jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour de Bourse (l'indice CAC® Large 60 EWER est constaté au Niveau de clôture)
Périodicité de Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant. La valorisation est publiée tous les jours et est à la disposition du public en permanence sur le site dédié de Natixis (www.ce.natixis.com).
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Natixis assurera le rachat des obligations à leur valeur de marché chaque Jour Ouvré où l'Indice est publié.
Lieu d'admission à la cotation des titres	Euronext Paris
Agent de Calcul de l'obligation	CACEIS Bank Luxembourg
Documentation juridique des titres	Prospectus de Base tel que modifié par ses suppléments successifs, visé par l'AMF le 19 juin 2015 (n° de visa 15-285) et les Conditions Définitives de l'émission datées du 30 décembre 2015

CONFLITS D'INTÉRÊT POTENTIELS

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur. Les Caisses d'Épargne sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis.

L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, Natixis Assurances, BPCE, BPCE Vie et CNP :

- BPCE et CNP Assurances : BPCE possède des participations financières indirectes au sein de CNP Assurances.
- BPCE Vie est une filiale Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du produit Equinoxe Avril 2026 en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Vie et CNP Assurances pouvant décider d'acquiescer ce support financier.

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Natixis. Une information complète sur l'obligation, notamment ses facteurs de risques inhérents à l'obligation ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus »), tel que modifié par ses suppléments successifs et les Conditions Définitives.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES À L'INTÉGRATION DE L'OBLIGATION EQUINOXE AVRIL 2026 COMME UNITÉ DE COMPTE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE OU DE CAPITALISATION.

Pour toute intégration de l'obligation Equinox Avril 2026 comme unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation entre le 5 janvier 2016 et le 31 mars 2016, les conditions suivantes s'appliquent :

- À toute performance annoncée, qu'elle soit positive ou négative, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation doivent être retirés, ainsi que les prélèvements sociaux et fiscaux éventuels ;
- En cas de mise en œuvre de la protection du capital à l'échéance, cette protection, égale à 90 % du capital initial, est diminuée des frais sur versement et de gestion prélevés dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Ce support comporte un risque de perte en capital.
- Une sortie d'Equinox Avril 2026 à une autre date que le 21 avril 2021 ou le 21 avril 2026, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là, après déduction des frais d'arbitrage le cas échéant, et en l'absence de toute protection du capital.
- L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

AVERTISSEMENT

Le support en unités de compte représenté par l'obligation Equinox Avril 2026 est conçu dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance le 21 avril 2026. Il est donc fortement recommandé de ne choisir cette unité de compte / obligation que si vous avez l'intention de conserver l'investissement jusqu'à l'échéance finale prévue. L'adhérent ou le souscripteur peut en effet prendre un risque de perte en capital non mesurable et pouvant être totale :

- s'il est contraint de demander le rachat du support avant l'échéance prévue ;
- s'il souhaite effectuer un arbitrage en sortie de support avant l'échéance prévue ;
- ou en cas de décès de l'assuré avant l'échéance prévue, lorsque la garantie de prévoyance éventuellement proposée dans certains contrats d'assurance-vie n'a pas été souscrite ou ne peut pas s'appliquer.

Dans ces trois cas, l'assuré ne bénéficiera pas du remboursement de 90 % du capital à l'échéance, ni du rendement espéré de l'unité de compte.

AVERTISSEMENT

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription à l'obligation. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi l'obligation visée ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base et les Conditions Définitives afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à cette obligation peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENIT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ETES AUTORISÉ À SOUSCRIRE À CETTE OBLIGATION. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Equinox Avril 2026 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur, de ce fait, la performance nette pour l'investisseur peut donc être négative.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'obligation. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente de l'obligation décrite.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Obligations, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 19 juin 2015 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°15-285 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission datées du 30 décembre 2015 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (www.ce.natixis.com), et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis - BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de souscription le 5 janvier 2016. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

AVERTISSEMENT D'EURONEXT

« CAC® Large 60 EWER » est une marque déposée par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, qui ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.euronext.com.



© Shutterstock.com

Natixis
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Capital de 5 005 004 424 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524



CAISSE D'ÉPARGNE
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.